

LOGICIEL NOTE DE FRAIS - BOAND

MANUEL D'UTILISATION

1. CREEZ VOTRE COMPTE

L'adresse du logiciel est : <u>www.boand.fr</u>

- ✓ <u>Vous êtes un acteur régulier de la ligue (arbitre, CS, formateur, intervenant, etc):</u> **votre compte est déjà créé!**
- → Alors rendez-vous sur cette adresse :

 MOT DE PASSE OUBLIE https://www.boand.fr/forgot-password
 - ✓ Renseignez votre adresse de courriel
 - ✓ Allez dans votre boite mail et créer votre mot de passe puis accéder à votre compte
 - ✓ Renseigner vos informations manquantes et surtout votre RIB (donnée obligatoire)
 - ☑ Vous êtes nouveau et n'avez jamais utilisé de logiciel de note frais :

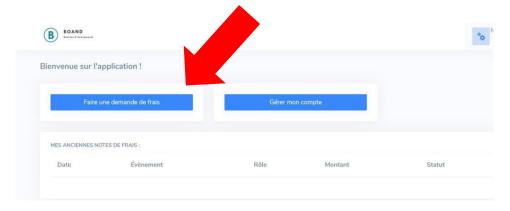
Pour vous inscrire il suffit de suivre ce lien :

https://www.boand.fr/register?organization=9815fa23-fa1e-4cdb-bb78-00090f65e451

✓ Rentrez les informations de création de votre compte, pour pouvoir ensuite utiliser le logiciel et faire vos premières déclarations de note de frais

2. DECLAREZ UN FRAIS

- ☑ Connectez-vous à votre compte BOAND
- ✓ Cliquez sur Faire une demande de frais :





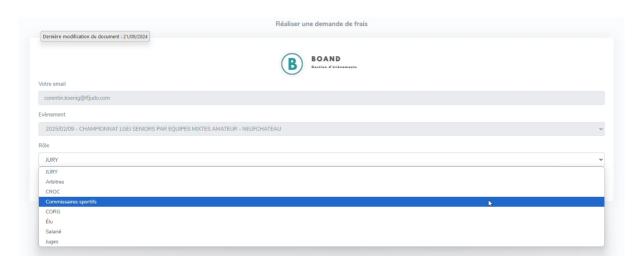
☑ Choisissez votre évènement dans la liste déroulante :

ATTENTION: vous avez jusqu'à 1 mois après chaque manifestation pour déclarer vos frais!



☑ Choisissez votre rôle lors de la manifestation :

ATTENTION: le choix de votre rôle va définir votre vacation éventuelle



☑ Remplir selon vos frais:

ATTENTION:

- **TOUJOURS** ajouter le nom des personnes transportées en cas de covoiturage
- **TOUJOURS** ajouter un justificatif (en photo) lisible d'un frais en pièce jointe : train, repas, hôtel, péages, parking, etc.
- En cas d'autres frais, TOUJOURS indiquer la raison de la dépense
- ✓ Cliquez sur Envoyez ma note de frais
- ☑ Suivez et modifiez vos notes de frais depuis votre espace personnel :

En attente en cours de validation Validée validée et en cours de paiement Traitée payée



3. QUELQUES REGLES

- ✓ Toutes les vacations d'arbitres, commissaires sportifs ou de jury seront versées via BOAND uniquement sur la base de votre déclaration!
- ✓ Vous avez jusqu'à 1 mois après chaque manifestation pour déclarer vos frais. Passé ce délai, les manifestations ne seront plus disponibles sur BOAND et vous ne pourrez plus les déclarer
- ☑ <u>AUCUN</u> frais ne sera remboursé autrement que via **BOAND** à partir du 01/02/2025
- ☑ <u>Les salaires des intervenants/formateurs</u> seront toujours payées via bulletin de salaire chaque mois comme habituellement. Seuls les frais de déplacement des intervenants/formateurs sont à déclarer
- ☑ Les justificatifs des salariés de la LGEJ possédant une carte bleue doivent toujours être transmis chaque mois au service comptabilité
- ☑ Le paiement des notes de frais s'effectue dans un délai de 3 mois après la manifestation
- ☑ N'oubliez pas d'ajouter numériquement une photo de tous vos justificatifs de frais directement en pièces jointes
 - Sans les pièces justificatives vos frais seront refusés
 - Vous pouvez modifier et ajouter ces pièces à tout moment depuis votre espace personnel
- ☑ Le RIB que vous saisissez est <u>automatiquement chiffré</u> par le logiciel, ni vous, ni le logiciel ne peut vous fournir les informations du RIB que vous avez saisi en dehors des 3 derniers chiffres qui resteront visible. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à le saisir à nouveau

4. CAS PARTICULIERS

- Si vous êtes déjà intervenu dans une structure utilisant **BOAND**, <u>veuillez nous contacter</u> <u>afin que nous ouvrions vos droits manuellement</u> aux manifestations de la ligue Grand Est de judo
- Si vous êtes un intervenant/élu/salarié régulier de la ligue vous pouvez <u>déposer vos frais</u> <u>courants</u> dans les évènements Gestion ouverts à cet effet :

N'oubliez pas de **TOUJOURS** ajouter un commentaire avec : MOTIF + DATE + LIEU

- **Gestion Sportif**: tout frais concernant une manifestation sportive hors calendrier
- Gestion Administrative : tout frais concernant le fonctionnement administratif
- Gestion Formation: tout frais concernant une intervention dans le cadre du service formation

En cas de question, veuillez contacter votre responsable de manifestions ou le service comptabilité de la ligue :

secretaire-comptable@grandest-ffjudo.com | 03 83 18 95 12